



Bureau de la concurrence
Canada

Competition Bureau
Canada

Canada

Une nouvelle ère pour la concurrence au Canada

Commissaire de la concurrence
Rapport annuel 2024-2025

Cette publication n'est pas un document juridique. Elle renferme, à titre de référence, des renseignements d'ordre général. Pour en savoir plus, veuillez vous reporter au texte des lois ou communiquer avec le Bureau de la concurrence.

Pour obtenir des renseignements sur les activités du Bureau de la concurrence, veuillez vous adresser au :

Centre des renseignements
Bureau de la concurrence
50, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0C9

Téléphone : 819-997-4282
Téléphone (sans frais au Canada) : 1-800-348-5358
ATS (pour les personnes sourdes et malentendantes) : 1-866-694-8389
Télécopieur : 819-997-0324
Site Web : www.bureaudelaconcurrence.gc.ca

Pour obtenir cette publication sous une autre forme, veuillez communiquer avec le Centre des renseignements du Bureau de la concurrence aux numéros indiqués ci-dessus.

Cette publication est également offerte en ligne :

<https://bureau-concurrence.canada.ca/fr/comment-nous-favorisons-concurrence/education-sensibilisation/nouvelle-ere-pour-concurrence-canada>

Autorisation de reproduire

À moins d'indication contraire, l'information contenue dans cette publication peut être reproduite, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission du Bureau de la concurrence, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que le Bureau de la concurrence soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec le Bureau de la concurrence ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne : www.ic.gc.ca/demande-droitdauteur ou communiquer avec le Centre de services aux citoyens d'ISDE aux coordonnées ci-dessous.

Centre de services aux citoyens d'ISDE

Innovation, Sciences et Développement économique Canada
Édifce C.D.-Howe
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5
Canada

Téléphone (sans frais au Canada) : 1-800-328-6189
Téléphone (international) : 613-954-5031
ATS (pour les personnes sourdes et malentendantes) : 1-866-694-8389
Les heures de bureau sont de 8 h 30 à 17 h (heure de l'Est)
Courriel : ised-isde@ISED-ISDE.gc.ca

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2025.

N° de catalogue lu50F-PDF
ISSN 2561-4681

Date : 2025-10-02

N.B. Dans cette publication, la forme masculine désigne tant les femmes que les hommes.

Also available in English under the title *A New Era for Competition in Canada: Commissioner of Competition – 2024-25 Annual Report*

Message du commissaire



Je suis heureux de présenter le Rapport annuel du Bureau de la concurrence pour l'année 2024-2025, une année marquée par un dynamisme constant en ce qui concerne la politique de la concurrence et l'application de la loi au Canada. Les progrès décrits dans ce rapport reflètent notre engagement à devenir un organisme de la concurrence de calibre mondial – un organisme qui encourage l'innovation, soutient les marchés équitables et ouverts, et qui favorise une culture axée sur la concurrence qui profite aux Canadiens et Canadiennes.

Le gouvernement du Canada a promulgué d'importantes réformes à la *Loi sur la concurrence* qui sont entrées en vigueur cette année et qui renforcent notre capacité à lutter contre les comportements nuisibles et à promouvoir les marchés concurrentiels. Ces changements, qui font suite à des années de sensibilisation par le Bureau, nous donnent des outils plus efficaces pour protéger la concurrence et mieux servir le public canadien.

Du côté de l'application de la loi, nous avons conclu des ententes visant à préserver la concurrence dans des secteurs importants comme le logement, l'épicerie et l'énergie, ce qui permet de protéger le choix et l'équité pour les Canadiens et Canadiennes. Nous avons intenté de nouvelles actions en justice contre Google et Rogers pour répondre à des préoccupations concernant des pratiques anticoncurrentielles et trompeuses. Nous avons également remporté une importante victoire en justice contre Cineplex, le tribunal ayant conclu que l'entreprise s'était livrée à des pratiques commerciales trompeuses – un résultat qui renforce notre engagement à protéger les consommateurs et à obliger des entreprises à rendre des comptes.

En ce qui concerne la promotion, nous avons organisé notre Sommet annuel de la concurrence, ce qui a donné l'occasion à des leaders provenant du gouvernement, du monde des affaires et du milieu universitaire de se réunir afin de discuter des défis émergents de l'intelligence artificielle et de ses possibilités. L'événement a souligné la valeur d'une approche pangouvernementale en matière de promotion de la concurrence.

Nous avons lancé une étude sur l'état de la concurrence dans l'industrie du transport aérien intérieur au Canada. Il s'agit de notre première étude de marché réalisée dans le cadre des nouveaux pouvoirs introduits par les modifications apportées à la *Loi sur la concurrence* en 2023. L'industrie aérienne offre à la population canadienne un mode de transport essentiel, surtout compte tenu des vastes distances qui séparent les différentes régions de notre pays. Notre objectif est d'identifier des actions concrètes que les gouvernements peuvent prendre pour améliorer la concurrence dans l'industrie au bénéfice des passagers aériens canadiens, ainsi que des travailleurs et des entrepreneurs qui soutiennent ces services.

Tout au long de l'année, nous avons également contribué à des discussions politiques importantes, publié des études et des rapports et proposé des recommandations pratiques pour améliorer la concurrence dans des secteurs clés. Nous avons directement collaboré avec les organismes de réglementation, les ministères gouvernementaux et les comités parlementaires afin de nous assurer que la concurrence demeure un enjeu central dans l'élaboration des politiques économiques.

Cette année aura encore été dynamique pour le Bureau. Nous sommes fiers du travail que nous avons accompli, et les résultats que nous présentons dans le présent rapport parlent d'eux-mêmes. À l'avenir, nous restons déterminés à utiliser tous les outils à notre disposition pour protéger et promouvoir la concurrence, afin que les Canadiens et Canadiennes puissent bénéficier de prix plus bas, de meilleurs produits et services, et de plus de choix sur le marché.

Matthew Boswell,
Commissaire de la concurrence

À propos du Bureau de la concurrence

Le Bureau est un organisme indépendant d'application de la loi qui protège la concurrence et en fait la promotion au bénéfice des consommateurs et des entreprises du Canada. Notre siège se trouve dans la région de la capitale nationale et nous avons des bureaux régionaux à Montréal, Toronto et Vancouver.

Gatineau



Montréal



Toronto



Vancouver



Responsabilités

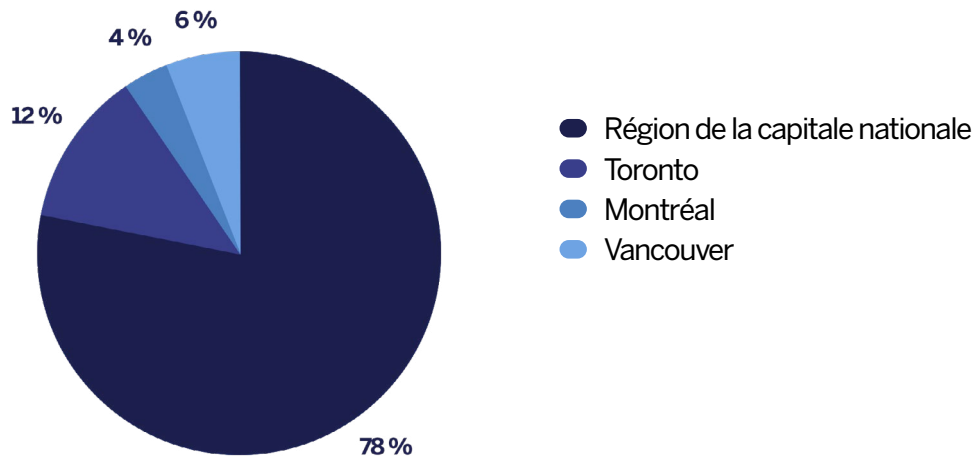
Dirigé par le commissaire de la concurrence, le Bureau assure et contrôle l'application de la *Loi sur la concurrence*, de la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*, de la *Loi sur l'étiquetage des textiles* et de la *Loi sur le poinçonnage des métaux précieux*.

Budget et personnel

Au cours de l'exercice 2024-2025 (du 1er avril 2024 au 31 mars 2025), le Bureau disposait d'un budget de fonctionnement annuel de 58 884 257 \$ et d'un effectif de 527 employés à temps plein. L'annexe A de ce rapport contient plus de détails sur les finances du Bureau.

Employés à temps plein par région

En date du 31 mars 2025



Vision et priorités

Notre [Vision stratégique](#) est d'être un organisme de la concurrence de calibre mondial, qui est à l'avant-garde de l'économie numérique et qui encourage une culture de concurrence au Canada.

Nos priorités annuelles, telles qu'elles figurent dans notre [Plan annuel 2024-2025](#) :

- Protéger les Canadiens et Canadiennes grâce à l'application de la loi :
 - en utilisant tous les outils à notre disposition pour prévenir, détecter et lutter contre les activités anticoncurrentielles;
 - en se concentrant sur les secteurs de l'économie qui importent aux Canadiens et Canadiennes.
- Promouvoir la concurrence au Canada
 - en encourageant les décideurs politiques et les organismes de réglementation à adopter des politiques favorables à la concurrence qui stimulent la croissance économique inclusive du Canada;
 - en plaidant en faveur d'une concurrence accrue dans les secteurs qui importent aux Canadiens et Canadiennes;
 - en créant et en approfondissant nos relations internationales et nationales;
 - en étendant nos efforts de sensibilisation et de promotion afin d'atteindre un public plus large et plus diversifié de consommateurs et d'entreprises au Canada.

- Investir dans notre organisation :
 - en continuant de mettre la santé et la sécurité des employés au premier plan;
 - en renforçant la réconciliation, l'équité, l'accessibilité, la diversité, l'inclusion et l'engagement envers les langues officielles au sein de notre organisation;
 - en veillant à ce que nos capacités s'adaptent aux nouvelles pratiques commerciales, aux stratégies d'application de la loi et aux avancées technologiques, en particulier à l'ère numérique.

Aborder nos priorités

Protéger les Canadiens et Canadiennes grâce à l'application de la loi

- 8** plaidoyers de culpabilité par des particuliers
- 13** ordonnances judiciaires obtenues en vertu de l'article 11 de la *Loi sur la concurrence*. L'article 11 permet au commissaire d'obtenir des renseignements de personnes qui détiennent ou détiennent vraisemblablement des renseignements pertinents à une affaire qui fait l'objet d'une enquête en s'adressant au tribunal.
- 17** ordonnances de communication en vertu du *Code criminel* du Canada
- 14** autres instruments de règlement

Total des sanctions administratives pécuniaires – Entreprises : **42 278 000 \$**

Montant total des amendes infligées – Particuliers : **216 000 \$**

Promouvoir la concurrence au Canada

- 7** comparutions devant des comités du Parlement
- 6** présentations aux organismes de réglementation
- 90** publications
- 6 753** personnes ayant participé aux présentations sur la conformité du Bureau
- 58** réunions entre des cadres du Bureau et des organismes étrangers d'application de la loi
- 35** présentations de sensibilisation sur le truquage d'offres

Sommet canadien de la concurrence

À eu lieu le : 16 septembre 2024

Investir dans notre organisation

Au total, **86 %** de toutes les mesures de dotation en 2024-2025 ont accordé la priorité au recrutement de candidats issus de communautés sous-représentées.

Nous avons mis sur pied l'Unité de la concurrence inclusive, une équipe qui s'efforce d'intégrer la pensée inclusive dans notre travail tout en renforçant les efforts en matière d'équité, de diversité, d'inclusion, d'accessibilité, de santé mentale, de réconciliation et de langues officielles.

Notre Direction générale de l'application numérique de la loi et du renseignement a créé l'Unité des perspectives comportementales. Cette nouvelle unité nous aide à comprendre comment les particuliers et les entreprises prennent des décisions. L'unité a apporté son soutien à 25 affaires et projets.

Le Bureau en chiffres

Fusions

- 253** examens de fusions commencés
- 237** examens de fusions terminés
- 100 %** des fusions non complexes examinées selon la norme de service
- 92 %** des fusions complexes examinées selon la norme de service

Résultats de l'application de la loi (fusions et non liées aux fusions)

- 3** consentements enregistrés
- 14** autres instruments de règlement
- 8** plaidoyers de culpabilité
- 42 278 000 \$** en sanctions administratives pécuniaires

Sensibilisation

- 527** demandes des médias
- 90** publications
- 111** présentations et discours
- 988 110** consultations du site Web

Affaires d'application de la loi non liées aux fusions

- 81** enquêtes commencées
 - 42** concernant les cartels
 - 28** concernant les pratiques commerciales trompeuses
 - 11** concernant les pratiques monopolistiques
- 52** enquêtes fermées
 - 27** concernant les cartels
 - 15** concernant les pratiques commerciales
 - 10** concernant les pratiques monopolistiques

Plaintes et demandes de renseignements

- 7 091** plaintes reçues
- 3 275** questions reçues
- 369** informations reçues par l'intermédiaire de la Ligne antifraude pour les contrats fédéraux

Promotion

- 7** comparutions devant les comités parlementaires
- 6** présentations aux organismes de réglementation
- 33** autres interventions de promotion

Protéger les Canadiens et Canadiennes grâce à l'application de la loi

Examens des fusions

Bell Média cède des actifs en publicité extérieure

En juin, nous avons conclu une [entente](#) avec Bell Média Inc. concernant son projet d'acquisition d'Outedge Media Canada LP. Notre examen a révélé que l'accord proposé aurait vraisemblablement eu pour effet de diminuer considérablement la concurrence en ce qui concerne la publicité extérieure à Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, dans la région métropolitaine de Montréal et dans la région du Grand Toronto, des régions où peu de concurrents sont présents et où les entreprises font face à des obstacles importants à l'entrée sur le marché et à l'expansion. L'entente a résolu nos préoccupations en matière de concurrence concernant les services d'affichage publicitaire extérieur fournis par Bell et Outedge en utilisant leurs inventaires respectifs de panneaux d'affichage et d'actifs d'affichages dans les transports en commun en Ontario et au Québec. Dans le cadre de l'entente, Bell a accepté de vendre 669 panneaux publicitaires, y compris certains panneaux numériques, dans les cinq marchés. Ce dessaisissement permettra de veiller à ce que les annonceurs aient encore des choix significatifs et que les prix restent compétitifs. Cette entente, qui a la force d'une ordonnance judiciaire, reflète nos efforts continus visant à protéger la concurrence équitable et à empêcher la position dominante sur le marché dans les secteurs où le choix est déjà limité.

Protéger la concurrence sur le marché de l'électricité en Alberta

Pour protéger la concurrence sur le marché de l'électricité en Alberta, le Bureau [a pris des mesures](#) suite à son examen du projet d'acquisition de Heartland Generation Ltd par TransAlta. Nous avons constaté que la fusion de ces deux importants fournisseurs d'électricité en gros était susceptible de réduire la concurrence, en particulier pendant les périodes de forte demande. Cela aurait pu entraîner une hausse des prix ou une fourniture d'électricité moins fiable pour les Albertains et Albertaines. Pour répondre à nos préoccupations, TransAlta a accepté de vendre trois installations de production d'électricité à des acheteurs indépendants. L'entente, enregistrée auprès du Tribunal de la concurrence et étant juridiquement contraignante, représente une mesure proactive visant à protéger les consommateurs et à soutenir un secteur énergétique concurrentiel en Alberta.



Une entente préserve la concurrence sur le marché des fermes en Saskatchewan

Nous avons conclu une [entente](#) qui a résolu nos préoccupations en ce qui concerne le projet d'acquisition de All-Fab Building Components LP par RONA Inc. Notre examen a révélé que l'acquisition entraînerait vraisemblablement une réduction de la concurrence dans la région de Saskatoon dans la conception, la fourniture et la fabrication de fermes de toit et de poutrelles, qui constituent des éléments essentiels dans la construction de logements. Avec la perte d'un concurrent sur le marché, les clients seraient probablement confrontés à une augmentation des prix et à des choix limités. Pour y remédier, RONA a accepté de vendre son usine de fabrication de fermes et de poutrelles à Martensville, en Saskatchewan, à un acheteur indépendant que nous avons approuvé. Cette vente vise à préserver la concurrence et à s'assurer que les constructeurs de la région continuent d'avoir des options abordables. L'entente est juridiquement contraignante et reflète nos efforts visant à maintenir la compétitivité du secteur canadien des matériaux de construction.

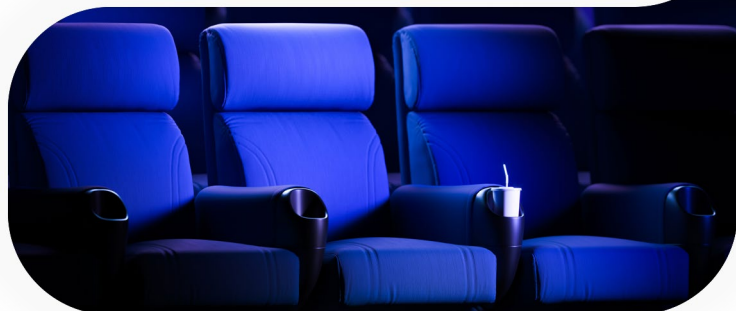
Mesures d'application de la loi dans les secteurs clés

Le Bureau poursuit Google pour comportement anticoncurrentiel dans le domaine de la publicité en ligne

Nous [avons intenté une action en justice](#) contre Google pour comportement anticoncurrentiel dans les services de technologie publicitaire en ligne au Canada. La demande déposée auprès du Tribunal de la concurrence allègue que Google a abusé de sa position dominante dans la technologie publicitaire en adoptant un comportement qui contraint les participants au marché à utiliser ses outils de technologie publicitaire, empêche ses concurrents de rivaliser sur les mérites de leurs offres, et altère le processus concurrentiel. Ce comportement consiste notamment à lier ses divers outils de technologie publicitaire, à donner à ses propres outils un accès préférentiel à l'inventaire publicitaire, à prendre des marges négatives dans certaines circonstances pour désavantager ses concurrents et à dicter les conditions selon lesquelles ses propres clients éditeurs peuvent effectuer des transactions avec des outils de technologie publicitaire concurrents. Le Bureau estime que Google a pu, par son comportement, consolider sa position dominante, empêcher ses concurrents de rivaliser, freiner l'innovation, augmenter les coûts publicitaires et réduire les revenus des éditeurs. Nous demandons au Tribunal de mettre fin à ce comportement, d'exiger que Google vende des parties de son entreprise de technologie publicitaire et d'imposer une sanction pécuniaire. La décision finale dans l'affaire revient au Tribunal.

Cineplex condamnée à payer 38,9 millions de dollars pour indication de prix partiel

Après que nous avons poursuivi Cineplex en 2023, le Tribunal de la concurrence [a statué](#) en septembre 2024 que l'exploitant de cinéma avait utilisé une tactique commerciale trompeuse appelée « indication de prix partiel » en ajoutant des frais de réservation en ligne obligatoires de 1,50 \$ pour les billets de cinéma. Le Tribunal a ordonné à Cineplex de payer une sanction de 38,9 millions de dollars, soit l'équivalent du montant que Cineplex a perçu des consommateurs depuis l'introduction des frais de réservation en ligne en juin 2022 jusqu'en décembre 2023. Cette affaire rappelle que les entreprises devraient toujours afficher leurs prix complets dès le départ.



Action en justice intentée contre Rogers pour des déclarations prétendument trompeuses au sujet de « données illimitées »

En décembre 2024, nous avons entrepris [une action en justice](#) contre Rogers Communications Inc. (Rogers), alléguant que l'entreprise a trompé les consommateurs en faisant de la publicité trompeuse sur ses forfaits de téléphonie sans fil Infini en prétendant offrir des données illimitées. Les publicités de Rogers donnaient l'impression que les forfaits offraient aux consommateurs des données illimitées, leur permettant d'utiliser autant de données qu'ils le souhaitent. Une fois que les clients atteignent une certaine quantité de données, la vitesse des données est réduite de plus de 99 %, une pratique également connue sous le nom de limitation de la bande passante. Le Bureau a déposé une demande auprès du Tribunal de la concurrence, demandant que Rogers mette fin à la publicité trompeuse, paie des sanctions pécuniaires et indemnise les clients touchés par cette pratique. L'affaire, qui est toujours devant le Tribunal de la concurrence, reflète notre ferme intention de garantir l'exactitude des indications sur le marché canadien.

SiriusXM Canada a payé une sanction de 3,3 millions de dollars pour des prix d'abonnement trompeurs

En juin 2024, nous avons conclu une [entente](#) avec SiriusXM Canada pour régler des préoccupations concernant des indications données relativement au prix des abonnements. Le Bureau a constaté que Sirius facturait des redevances sur la musique et des frais administratifs qui augmentaient le coût mensuel d'un forfait de 10 % à 20 %, une pratique connue sous le nom d'indication de prix partiel. Dans le cadre de cet accord, SiriusXM a payé une sanction de 3,3 millions de dollars. L'entreprise a également convenu de mettre à jour ses pratiques de tarification afin que tous les prix annoncés reflètent le coût réel du service, ainsi que de renforcer son programme de conformité. Cette affaire démontre notre engagement continu à protéger les consommateurs contre les pratiques commerciales trompeuses et à nous assurer que les prix sur le marché canadien soient clairs et exacts.

Protéger le secteur de l'épicerie en Alberta et en Nouvelle-Écosse

Nous avons pris des [mesures](#) pour protéger la concurrence à Crowsnest Pass, en Alberta, où Empire Company Limited (la société mère de Sobeys) a utilisé un contrôle de propriété qui limitait la concurrence entre les épiceries de détail dans la communauté. Cette restriction était en vigueur depuis 2017 et faisait du magasin IGA d'Empire la seule option d'épicerie à service complet dans la communauté. Après notre enquête, Empire a accepté de lever la restriction. Un nouveau concurrent pourra poursuivre ses plans d'ouvrir une deuxième épicerie à Crowsnest Pass en 2025, ce qui donnera plus d'options aux résidents et permettra de rétablir la concurrence dans la région. Nous continuons d'examiner l'utilisation des contrôles de propriété dans le secteur de l'épicerie de détail afin d'assurer une concurrence équitable et ouverte sur les marchés de l'alimentation au Canada.



En juin 2024, nous [avons obtenu deux ordonnances judiciaires](#) pour faire progresser nos enquêtes sur l'utilisation des contrôles de propriété par les sociétés mères de Sobeys et Loblaws dans la municipalité régionale d'Halifax. Ces contrôles, tels que les clauses d'exclusivité ou les clauses restrictives dans les contrats immobiliers, peuvent empêcher l'ouverture d'épiceries concurrentes

à proximité. Cette pratique peut limiter le choix des consommateurs et réduire la concurrence sur les marchés locaux de vente au détail de produits alimentaires. Notre enquête vise également à déterminer la nature et l'étendue des contrôles de propriété au Canada. Les enquêtes sont en cours et aucune conclusion n'a été tirée quant à l'existence d'actes répréhensibles pour le moment.

Construction

Sanctions pour truquage d'offres au Québec

Pavages Maska inc. [a été condamnée](#) à payer 100 000 \$ pour son implication dans un stratagème de truquage d'offres pour des contrats publics d'asphaltage attribués par le ministère des Transports du Québec (MTQ) dans la région de Granby entre 2008 et 2009. Le règlement, déposé devant la Cour supérieure du Québec, a pris en compte la mise en place d'un programme de conformité d'entreprise par Pavages Maska et le rôle limité de l'individu impliqué dans le stratagème, qui ne travaille plus pour l'entreprise.

Dans le cadre d'une enquête plus large, Serge Daunais, ancien vice-président, secrétaire et directeur général de Pavages Maska inc., [a été condamné](#) à payer une amende de 20 000 \$ pour son rôle dans le stratagème. Construction DJL inc., un autre participant clé du complot, avait déjà été condamné à payer 1,5 million de dollars en janvier 2024 après avoir admis avoir conspiré avec Pavages Maska inc. et Sintra inc. pour soumettre des offres truquées en réponse à un appel d'offres du MTQ. Ces actions ont nui à la concurrence loyale et ont compromis l'intégrité du processus d'approvisionnement public du MTQ.

Ancien cadre de la construction condamné pour truquage d'offres au Québec

Marcel Roireau, ancien vice-président des opérations chez Construction DJL, a été [condamné](#) à douze mois de détention à domicile après avoir plaidé coupable dans une affaire de truquage d'offres pour des contrats d'asphaltage attribués par le ministère des Transports du Québec dans la région de Granby et ses environs. Entre 2008 et 2009, Roireau s'est entendu avec ses concurrents Sintra inc. et Pavages Maska inc. afin de déposer des soumissions truquées. Cet arrangement illégal a permis aux entreprises, plutôt qu'aux forces du marché, d'imposer les gagnants des contrats et les prix, ainsi que de limiter la concurrence. Cela a fait augmenter les coûts pour les contribuables et a compromis l'intégrité du processus d'approvisionnement public. La condamnation de Roireau fait suite à une longue enquête du Bureau sur le truquage d'offres dans l'industrie de la construction au Québec.

Aborder l'attribution de territoires au Saguenay–Lac-Saint-Jean

Pavex Ltée [a accepté de payer](#) 150 000 \$ dans le cadre d'un règlement pour avoir enfreint la loi en s'attribuant des territoires pour des contrats d'asphaltage dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Entre 2008 et 2010, Pavex a conclu des ententes illégales avec d'autres entreprises d'asphaltage, par l'entremise d'un ancien employé, afin de se partager des contrats octroyés par le ministère des Transports du Québec. Dans le cadre du règlement, Pavex a mis en place un programme de conformité d'entreprise pour éviter que ses employés ne participent à d'autres activités anticoncurrentielles. Une autre entreprise impliquée dans ce stratagème, Inter-Cité Construction Ltée, a conclu une entente avec le Service des poursuites pénales du Canada et a été condamnée à payer 150 000 \$ en 2023.

Immobilier

Assurer une concurrence équitable sur le marché immobilier au Yukon

En avril, nous avons [conclu une entente par voie de consentement](#) avec la Yukon Real Estate Association (YREA) afin de résoudre des préoccupations concernant des règles d'adhésion injustes qui limitaient la concurrence. Notre enquête a révélé que la YREA exigeait que certains membres potentiels vivent au Yukon pendant au moins un an avant de pouvoir se joindre à l'association. Cela a créé des obstacles inutiles pour les nouveaux entrants et a réduit les options pour les consommateurs. Nous avons conclu que ce comportement était contraire aux dispositions sur l'abus de position dominante de la *Loi sur la concurrence*. Dans le cadre de l'entente, la YREA a supprimé l'obligation de résidence et s'est engagée à offrir un accès équitable et égal à l'adhésion à l'avenir. Il s'agit de l'un des nombreux consentements que nous avons conclus avec des associations immobilières à l'échelle nationale afin d'aider à promouvoir une concurrence ouverte et équitable dans l'industrie.



Enquête sur les règles de commission de l'ACI et sa politique de coopération

Nous avons obtenu une ordonnance judiciaire pour [poursuivre notre enquête](#) sur les règles de commission de l'Association canadienne de l'immobilier (ACI) et sa Politique de coopération. De nombreux professionnels de l'immobilier au Canada suivent ces règles, ce qui peut nuire à la concurrence. Par exemple, nous cherchons à savoir si les règles découragent les agents immobiliers de rivaliser sur les commissions ou si elles rendent plus difficile la concurrence pour d'autres modèles d'affaires, comme les modèles forfaitaires ou à services limités. Avec plus de 160 000 membres, l'ACI joue un rôle important dans la façon dont les services immobiliers sont offerts au Canada. Nous avons discuté avec des parties prenantes et recueilli des renseignements afin de mieux comprendre l'incidence plus large de ces politiques sur la concurrence dans le secteur immobilier.

Complot ayant une incidence sur les projets de logements sociaux au Manitoba

À la suite d'une enquête du Bureau, cinq entrepreneurs situés à Brandon, au Manitoba, [ont plaidé coupables](#) d'avoir comploté pour se répartir entre eux 54 contrats de rénovation de logements sociaux attribués entre 2011 et 2016. Les entrepreneurs se sont entendus pour décider à l'avance qui gagnerait chaque contrat et pour fixer le prix des projets. La Cour du Banc du Roi du Manitoba a imposé des amendes totalisant 196 000 \$ à ceux qui y étaient impliqués, transmettant clairement le message que la manipulation de contrats est une infraction grave ayant de réelles conséquences. Le Bureau continuera à œuvrer pour garantir l'équité des contrats publics.

Promouvoir la concurrence au Canada

Comparutions devant des comités parlementaires

Nous avons comparu devant divers comités parlementaires à sept reprises pour témoigner à titre d'experts auprès des législateurs sur une série de questions liées à la concurrence. Ces comparutions comprenaient des discussions sur les modifications proposées à la Loi sur la concurrence, le système bancaire ouvert, la concurrence dans le transport aérien, les pratiques des cartes de crédit, les services de santé numériques et l'accès aux services dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Nous avons fourni des informations fondées sur des données probantes afin d'aider les parlementaires à évaluer l'incidence des politiques existantes et proposées sur la concurrence et le choix des consommateurs dans les secteurs clés de l'économie.

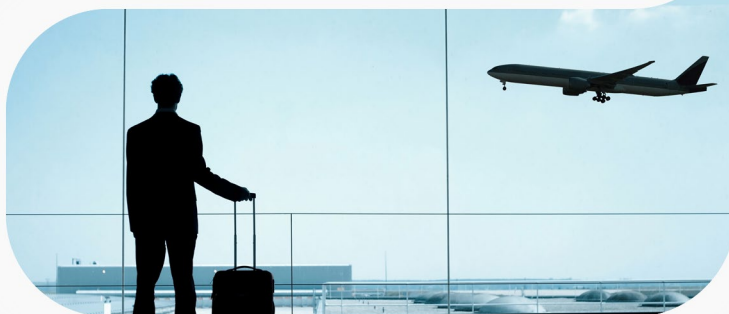


Renforcer la *Loi sur la concurrence*

Le 20 juin 2024, des [changements](#) importants à la Loi sur la concurrence sont devenus loi, donnant au Bureau plus de pouvoir pour protéger la concurrence au Canada. Ces changements, apportés par le projet de loi C-59, renforcent les dispositions relatives au contrôle des fusions, aux pratiques commerciales trompeuses, aux accords anticoncurrentiels et aux préjudices causés lorsqu'une entreprise refuse de traiter avec une autre entreprise. Les changements élargissent également l'accès privé au Tribunal de la concurrence. Nous avons commencé à mettre à jour nos [orientations](#) afin qu'elles reflètent ces changements et à consulter le public canadien afin de nous assurer que notre approche d'application de la loi est claire et transparente. Ces réformes font suite à des mises à jour antérieures, en juin 2022 et décembre 2023, qui ont modernisé le droit canadien de la concurrence et renforcé la capacité du Bureau à protéger la concurrence.

Évaluer la concurrence dans l'industrie du transport aérien au Canada

En juillet, nous [avons entamé une étude de marché](#) visant à examiner l'état de la concurrence sur le marché du transport aérien intérieur au Canada, les obstacles à l'entrée sur le marché et à l'expansion des compagnies aériennes, ainsi que les obstacles auxquels les Canadiens et Canadiennes font face au moment de prendre des décisions éclairées lors de la réservation de vols. C'est la première étude réalisée [sous le nouveau cadre et les nouveaux pouvoirs officiels de collecte de renseignements pour les études de marché](#) introduits par les modifications apportées à la *Loi sur la concurrence* en 2023. Nous avons utilisé ces nouveaux pouvoirs en octobre lorsque



nous avons obtenu deux ordonnances judiciaires exigeant qu'Air Canada et WestJet Airlines Ltd. nous fournissent des renseignements pertinents à l'étude. À la suite de l'étude, nous publierons un rapport final contenant des recommandations aux gouvernements sur l'augmentation de la concurrence dans l'industrie du transport aérien au Canada.

Le Mois de la prévention de la fraude a mis en lumière les escroqueries par usurpation d'identité

Le 21e Mois de la prévention de la fraude (MPF) s'est concentré sur la fraude par usurpation d'identité, l'une des menaces qui connaissent la croissance la plus rapide au Canada. Cette campagne annuelle est un effort conjoint du Bureau, du Centre antifraude du Canada et de la Gendarmerie royale du Canada. Son objectif est d'informer le public sur les escroqueries actuelles qui ciblent les consommateurs et les entreprises à travers le Canada. La campagne aide les Canadiens et Canadiennes à apprendre à détecter, contrer et signaler la fraude afin d'éviter d'en être victimes.

La campagne de 2025 a sensibilisé le public à diverses tactiques d'usurpation d'identité, y compris celles impliquant des personnes se faisant passer pour des représentants du gouvernement, des entreprises ou des contacts de confiance pour tromper les gens. Elle a également abordé la question des escroqueries utilisant de faux sites Web, la fraude générée par l'intelligence artificielle et les escroqueries par télémarketing trompeur.



Promouvoir la concurrence dans la vente de médicaments pour animaux de compagnie

En octobre, nous avons publié un [rapport](#) intitulé « Animaux de compagnie, vétérinaires et médicaments : Pour une concurrence accrue », qui a souligné que les médicaments pour animaux de compagnie au Canada ne sont souvent disponibles que chez les vétérinaires. Cela limite le choix et peut se traduire par des prix plus élevés pour les propriétaires d'animaux de compagnie. Notre rapport recommande que les provinces et les territoires envisagent d'exiger que les médicaments pour animaux de compagnie soient mis à la disposition des pharmaciens. Ce changement pourrait stimuler la concurrence, faciliter l'accès aux médicaments pour animaux de compagnie et réduire les coûts pour les Canadiens et Canadiennes. Cette recommandation est fondée sur de vastes consultations menées auprès de vétérinaires, de pharmaciens, de régulateurs et de groupes de consommateurs à l'échelle nationale. En réduisant les obstacles à la concurrence, nous souhaitons rendre les médicaments pour animaux de compagnie plus accessibles et aider les propriétaires d'animaux à faire des choix éclairés.

Points à retenir du Sommet canadien de la concurrence

En septembre, nous avons organisé le Sommet canadien de la concurrence 2024 : La dynamique du marché à l'ère de l'IA. Plus de 500 personnes y ont participé afin de discuter de la manière dont l'intelligence artificielle affecte la concurrence dans différents secteurs. Des spécialistes et des

**Sommet
canadien de la
concurrence**

décideurs politiques ont discuté des défis liés à l'économie numérique, aux lois antitrust actuelles et à la manière de soutenir une concurrence équitable.

En novembre, nous avons publié un [rapport](#) résumant les points clés du Sommet. Il mettait en évidence les demandes formulées lors du Sommet en faveur de :

- la mise à jour des cadres réglementaires en matière d'IA;
- plus de collaboration internationale;
- systèmes d'IA plus transparents;
- mesures visant à relever les défis concernant les grandes entreprises de technologie et d'efforts soutenus visant à assurer une concurrence équitable et à protéger les consommateurs.

Élargir notre champ d'action

Le Canada participe au Sommet du G7 pour aborder les enjeux de concurrence soulevés par l'IA

En octobre, nous avons participé au [Sommet des autorités de la concurrence et des décideurs du G7 à Rome](#), où les pays se sont réunis pour discuter des préoccupations en matière de concurrence soulevées par le développement et l'adoption rapides de l'IA. Le Sommet regroupait le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Union européenne. Avec nos partenaires du G7, nous avons discuté de l'importance d'orienter le développement de l'IA de manière responsable et éthique. Nous nous sommes engagés à promouvoir la coopération mondiale afin de nous assurer que les systèmes d'IA soient développés et utilisés de manière à respecter la dignité humaine, à promouvoir l'équité et à favoriser une croissance économique inclusive.



Le Forum canadien des organismes de réglementation numérique s'agrandit

Le [Forum canadien des organismes de réglementation numérique](#), composé initialement du Bureau de la concurrence, du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes et du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, a accueilli la Commission du droit d'auteur du Canada en tant que nouveau membre permanent lors de la deuxième année du Forum. Les membres du Forum travaillent ensemble afin de mieux répondre aux changements rapides sur les marchés numériques et de manière coordonnée. Ce travail d'équipe démontre un engagement commun à protéger les droits et les intérêts des Canadiens et des Canadiennes en ligne. La direction du forum change chaque année, et c'est le commissaire à la protection de la vie privée, Philippe Dufresne, qui a pris le rôle de président du Forum en 2024.

Programmes d'immunité et de clémence mis à jour

Nous avons mis à jour nos [Programmes d'immunité et de clémence](#), en partenariat avec le Service des poursuites pénales du Canada, pour refléter de nouvelles dispositions pénales prévues par la *Loi sur la concurrence* qui interdisent les accords de fixation des salaires et de non-débauchage entre employeurs. Ces accords, où les entreprises s'entendent pour fixer ou limiter les salaires, ou encore éviter d'embaucher les employés de l'autre employeur, sont désormais des infractions criminelles. Les programmes mis à jour offrent aux particuliers et aux entreprises plus de clarté et de prévisibilité lors de la demande d'immunité ou de clémence en échange de leur coopération avec nos enquêtes.

Renforcer la coopération transfrontalière en matière d'application de la loi en matière de concurrence

En février, nous [avons signé](#) un protocole d'entente avec la Competition and Markets Authority du Royaume-Uni. Le protocole d'entente renforce notre capacité à échanger des renseignements, à discuter des problèmes relatifs aux politiques d'application de la loi en matière de concurrence et à soutenir les efforts pour promouvoir une concurrence équitable au Canada et au Royaume-Uni.

Étant donné que les activités commerciales traversent souvent les frontières et peuvent soulever des questions de concurrence similaires, le protocole d'entente nous aidera à coopérer afin de lutter contre les pratiques anticoncurrentielles susceptibles de nuire aux consommateurs et aux entreprises dans les deux pays.



Programme de sensibilisation de la Direction des cartels

En 2024-2025, la Direction des cartels a donné 34 séances d'information sur la sensibilisation et la prévention des truquages d'offres à un public de plus de 1 400 professionnels de l'approvisionnement à tous les ordres de gouvernement. Le truquage d'offres sape la valeur du processus d'appel d'offres concurrentiel et augmente le coût des approvisionnements publics en détournant des fonds publics vers des soumissionnaires complices. Ces séances d'information permettent aux autorités de l'approvisionnement d'acquérir les connaissances nécessaires pour reconnaître, prévenir et signaler le truquage d'offres.

Investir dans notre organisation

Un rôle de plus en plus important pour la Direction générale de l'application numérique de la loi et du renseignement

La Direction générale de l'application numérique de la loi et du renseignement (DGANLR) a continué de croître et nous a permis de relever de nouveaux défis dans un monde en constante évolution et axé sur les données. La DGANLR rassemble des spécialistes en sciences comportementales, en analyse de données, en renseignement et en mesures correctives pour soutenir le travail de promotion de la concurrence et d'application de la loi du Bureau.

Voici comment la direction générale a aidé à renforcer notre travail :

- Lancement de l'Unité des perspectives comportementales : En mars 2024, nous avons créé une nouvelle équipe pour nous aider à comprendre comment les gens et les entreprises prennent des décisions. L'unité a apporté son soutien à 25 affaires et projets et a joué un rôle clé à l'étranger en contribuant à la création d'un groupe de travail à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les objectifs du groupe de travail comprennent : l'échange international de connaissances et la construction de preuves, la rétroaction et le partage des leçons apprises.
- Renforcer l'application proactive de la loi à travers le Bureau : Le travail proactif de l'Unité centrale du renseignement a directement conduit à plus de dix mesures d'application de la loi ou de perturbation dans plusieurs domaines du mandat du Bureau.
- Élargir notre équipe d'experts en science des données : Nos experts en science des données maîtrisent plus de 20 langages de programmation, l'apprentissage automatique, l'analyse de données et de textes, la visualisation de données, le moissonnage du Web, l'analyse géospatiale, le traitement du langage naturel et l'automatisation des processus, entre autres compétences.
- Améliorer notre compréhension de l'IA et de la concurrence : Nous avons demandé au public de donner son avis sur la façon dont l'IA affecte la concurrence. Des personnes de partout au Canada et ailleurs, y compris des entreprises de technologie, des chercheurs, des avocats et des groupes de consommateurs, nous ont fait part de leurs opinions. En janvier 2025, nous avons publié un rapport intitulé [Ce que nous avons entendu](#) pour partager ce que nous avons appris. Ces contributions aident à façonner notre approche de l'IA et de la concurrence.
- Développer des outils pour soutenir la promotion de la concurrence et l'application de la loi :
 - Nous avons créé une alerte par courriel visant à aider le personnel à trouver rapidement les consultations publiques où nous défendons la concurrence.

- Notre outil Eagle Eye aide les équipes à analyser les marchés locaux en montrant la part de marché que les entreprises détiennent dans différents domaines.
- Nous avons également créé un outil interactif qui utilise des données ouvertes pour signaler des schémas d'appel d'offres spatiaux et temporels suspects et aider à détecter d'éventuelles collusions.
- L'Unité des mesures correctives a poursuivi son implication dans tous les cas de fusion nécessitant des mesures correctives ou faisant l'objet d'un suivi continu des mesures correctives en matière de fusions. Elle a également élargi son implication pour commencer à soutenir les cas d'abus de position dominante avec la Direction des pratiques monopolistiques.

La DGANLR nous aide à utiliser des outils et des connaissances modernes pour rester à l'avant-garde. Que ce soit pour détecter des signes de collusion, comprendre l'IA ou comprendre comment les gens prennent des décisions, la direction générale est au cœur de nos efforts pour protéger la concurrence à l'ère numérique.

Heski Bar-Isaac nommé conseiller économique spécial pour les marchés numériques et les marchés de plateforme

En juillet, nous avons accueilli monsieur Heski Bar-Isaac, Ph. D. en tant que conseiller économique spécial pour les marchés numériques et les marchés de plateforme. Il est professeur à la Rotman School of Management de l'Université de Toronto et est bien connu pour son expertise dans le domaine des marchés numériques. Les recherches de Heski Bar-Isaac, Ph. D. ont été largement publiées dans des revues scientifiques de premier plan, et il a beaucoup d'expérience dans l'étude du comportement des entreprises dans des domaines complexes et axés sur la technologie. Dans son nouveau rôle, Heski Bar-Isaac, Ph. D. a apporté son expertise sur les questions relatives au marché numérique, ce qui nous a aidés à faire avancer nos enquêtes et à élaborer des politiques qui favorisent l'innovation et la concurrence, tout en protégeant les consommateurs canadiens dans un contexte où l'économie numérique évolue et se développe. De plus, Heski Bar-Isaac, Ph. D. a offert de la formation et du mentorat au personnel du Bureau sur les marchés numériques.



Concurrence inclusive

Cette année, nous avons établi l'Unité de la concurrence inclusive (UCI) pour rassembler et renforcer nos efforts en matière d'équité, de diversité, d'inclusion, d'accessibilité, de santé mentale, de réconciliation et de langues officielles. L'UCI est une équipe dédiée à la création d'un milieu de travail où tous les employés se sentent soutenus, valorisés et capables de s'épanouir. Elle joue un rôle clé dans l'avancement de l'inclusion au sein de l'organisation en soutenant les réseaux d'employés, en aidant les gestionnaires à suivre les progrès réalisés pour atteindre les objectifs et en favorisant une culture qui reconnaît l'importance de la santé mentale, de l'accessibilité, des droits linguistiques et de la réconciliation avec les Autochtones. L'UCI s'efforce également d'intégrer une pensée inclusive dans nos politiques et notre travail.

d'application de la loi en encourageant l'utilisation de données désagrégées, en explorant comment l'identité influence les marchés et en appliquant des principes de concurrence inclusive, afin que le travail du Bureau reflète mieux la diversité des Canadiens et des Canadiennes et réponde mieux à leurs besoins.

Réseau jeunesse

Cette année, nous avons lancé le Réseau jeunesse (RJ), une nouvelle communauté conçue pour connecter, mobiliser et soutenir les étudiants et les professionnels en début de carrière au sein de l'organisation. Composé de membres issus de plusieurs directions générales et bureaux régionaux, le RJ offre un espace permettant de nouer des liens, de partager des connaissances sur le travail du Bureau et de promouvoir une culture de travail fondée sur l'inclusion, le soutien et la communauté. Le réseau organise des réunions et des activités informelles tout au long de l'année. Grâce à ces événements de réseautage et à ces initiatives de partage des connaissances, le RJ contribue à renforcer le développement professionnel et la collaboration au sein du Bureau.

Annexe A

Aperçu financier

Ces tableaux donnent un aperçu de nos informations financières pour l'exercice 2024-2025.

Dépenses totales par direction générale		
Direction générale	% des dépenses totales	Dépenses par direction générale (en \$ CA)
Direction générale des fusions et des pratiques monopolistiques Comprend : Direction des fusions; Direction des pratiques monopolistiques	24,44	18 370 255,86
Direction générale des cartels et des pratiques commerciales trompeuses Comprend : Direction des cartels; Direction des pratiques commerciales trompeuses	30,14	22 659 323,96
Direction générale des services corporatifs Comprend : Direction de l'application de la loi; Direction des finances et de l'administration; Direction de la gestion des talents et du développement	21,84	16 416 525,10
Direction générale de la promotion de la concurrence Comprend : Direction de l'analyse économique; Unité de la conformité; Direction des affaires internationales; Direction de la politique, de la planification et de la promotion; Direction des affaires publiques et de la sensibilisation	13,46	10 122 273,90

Direction générale de l'application numérique de la loi et du renseignement Comprend : Direction du renseignement, des perspectives comportementales et des mesures correctives; Direction de l'application numérique de la loi	6,87	5 161 776,56
Bureau du Commissaire	1,91	1 438 976,14
Services juridiques	1,33	997 547,18
Total	100,00	75 166 678,70

Total des dépenses de fonctionnement		
Catégorie	% des dépenses de fonctionnement totales	Dépenses de fonctionnement (en \$ CA)
Salaires	76,69	57 643 410,78
Toutes les autres dépenses	2,81	2 110 001,33
Services professionnels	14,67	11 028 030,96
Locations	1,94	1 461 162,68
Autres acquisitions de machines	0,81	608 432,70
Transports et communications	1,40	1 053 333,22
Information	0,75	566 713,40
Réparations et entretien	0,84	628 992,52
Services publics, matériaux et fournitures	0,07	53 207,86
Achat d'immobilisations	0,02	13 393,25
Total	100,00	75 166 678,70

Recettes par services

Type de frais de service	% des recettes totales	Recettes (en \$ CA)
Demandes de CDP* : non complexes	58,31	12 156 531,12
Dépôt d'avis de fusion et demande de CDP – complexes	16,97	3 537 069,52
Demandes de CDP : complexes	19,47	4 058 861,72
Dépôt d'avis de fusion et demande de CDP – non complexes	4,97	1 036 305,12
Numéros d'identification CA*	0,26	59 300,00
Avis écrits en vertu des articles 52, 52.01, 52.1, 53, 54, 55 et 55.1, des alinéas 74.01 (1) (a) et 74.01 (1) (c), des paragraphes 74.01 (2) et 74.01 (3) et des articles 74.011, 74.02, 74.04, 74.05 et 74.06	0,03	7 000,00
Avis écrits en vertu des articles 45 à 49, 79 et 90.1	0,00	–
Avis écrits en vertu de la partie IX	0,00	–
Avis écrits pour les organismes de bienfaisance	0,00	–
Avis écrits concernant toute autre disposition	0,00	–
Photocopies	0,00	–
Total	100,00	20 849 714,48

*CDP = certificat de décision préalable

*Numéro d'identification CA = un numéro d'identification à cinq chiffres précédé des lettres CA (ex. : CA00000)